

Vos actualités syndicales APTS Laval

BUREAUX SYNDICAUX

Cité de la Santé de Laval

Local : C.SS 21
Téléphone : 450-668-1010 poste : 23840
Télécopieur : 450-975-5027
Horaire: Du lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Hôpital juif de réadaptation

Local : B0016
Téléphone : 450-688-9550 poste : 84415

308 boulevard Cartier Ouest

Local : 231
Téléphone (CJ) : 450-933-1505 ou 450-975-4150 poste : 61149
Téléphone (CRDI) : 450-490-1888
Télécopieur : 450-975-0615
Horaire du bureau : lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Courriel : laval@aptsq.com

@syndicatAPTSLaval

www.aptsq.com/Laval

À LA UNE

DÉCLOISONNEMENT DES PROFESSIONS

Vous êtes témoin de modification de pratiques ou de directives favorisant l'élargissement des pratiques professionnelles (EPP)? Votre employeur vous interpelle à cet égard? Vous constatez sur le terrain des pratiques qui s'apparentent au décloisonnement et semblent en voie de s'implanter officiellement? Contactez-nous en remplissant le [formulaire](#) (voir le lien en commentaire ou dans le courriel) prévu à cet effet.



ASSURANCES COLLECTIVES : NOUVELLE TARIFICATION

Au 1er avril il y a eu une augmentation de la tarification des assurances. Cette augmentation est directement liée à la consommation et l'utilisation que fait les membres de l'assurance collective. Voici quelques stratégies afin de diminuer l'augmentation des primes:

- Choisir le médicament générique
- Demander des renouvellements aux 3 mois
- Comparer les prix dans différentes pharmacies (il y a une pharmacie en ligne avec des prix concurrentiels : Pharmacie en ligne Picard & Desjardins)
- Solution collective : le régime d'assurance maladie public et universel (RAMPU)

Un petit rappel

→ RELEVÉ DE PAIE

Saviez-vous qu'il est important de vérifier votre relevé de paie de façon régulière?

Dès que vous voyez une erreur, vous avez 60 jours pour déposer un grief. L'employeur ne pourra pas rétroagir plus de 6 mois en arrière.

Si l'erreur est survenue il y a plus de 6 mois, il n'y a plus aucun recours possible.



NOS PROFESSIONS

7 AVRIL **JOURNÉE MONDIALE DE SANTÉ**
Saluons les : conseiller·ères en promotion de la santé, chargé·es de l'assurance qualité et de la formation des services primaires, d'urgence, agent·es en techniques éducatives

7 AU 13 AVRIL **SEMmaine des ÉDUCATEUR·RICE·S SPÉCIALISÉ·E·S**
Saluons les éducateur·rice·s spécialisé·e·s et technicien·ne·s en éducation spécialisée!

AVRIL **MOIS DE SANTÉ BUCCODENTAIRE**
Saluons les hygiénistes dentaires et technologues en prothèses et appareils dentaires!

15 AVRIL **JOURNÉE MONDIALE DE L'ART**
Saluons le travail des thérapeutes par l'art!

14 AU 20 AVRIL **SEMmaine NATIONALE DU LABORATOIRE MÉDICAL**
Saluons le travail du personnel de laboratoire!

CONGÉ POUR MARIAGE

L'arrivée du printemps signifie aussi que la saison des mariages approche... La convention collective prévoit 2 congés pour mariage ou union civile.

Congé avec solde:

- 1 semaine avec solde (au prorata du nombre de jours prévus à votre poste ou assignation)
- Vous devez la demander 4 semaines à l'avance
- La semaine doit inclure la journée du mariage ou de l'union. (le moment est déterminée après entente avec l'employeur)

Congé sans solde:

- 1 semaine sans solde
- doit être accolée à la semaine avec solde
- Vous devez la demander en même temps que la semaine avec solde

Votre équipe locale :

